

## Propos sur l'État-nation

Quelle forme d'État pour nos pays d'Afrique subsaharienne ? Ces pays sont-ils obligés de choisir la forme d'État de leurs ex-métropoles du temps de la colonisation ? Telle est la problématique se dégageant des conférences données par deux éminents professeurs français à Yaoundé en juin 2004. D'autant que, d'entrée de jeu, un conférencier pose comme meilleure forme d'État, l'État-nation « *basé sur la volonté de l'État d'exercer sa souveraineté et sur les hommes, et sur le territoire occupé par les hommes, et ayant un prince à sa tête, lequel reconnaît des droits aux individus et leur impose des devoirs* ».

Curieux que la France, pays de la grande Révolution, désigne un chef d'État comme « Prince ». Plus curieux de l'entendre affirmer que « *la France hérita l'État-nation de la Rome Antique* » ! Si tel est le cas, *quid* de la Révolution française ? Ne fut-elle pas constamment confisquée par des groupes privilégiés, au détriment du Peuple ? Certes elle avait consigné dans une constitution la garantie du respect des droits de l'Homme et du citoyen quel qu'il soit. Mais qu'avait-elle fait de la définition des entités *Nation* ou *Peuple* d'une part, et *État* d'autre part, ainsi que des rôles respectifs de l'une et l'autre entité dans le fonctionnement démocratique ?



*Né à Bafang dans le département du Haut-Nkam, province de l'Ouest du Cameroun, TOKO NGALANI René fut d'abord enseignant en mathématique. Entré à l'ENAM en 1975, il en sort nanti du diplôme d'inspecteur des finances, et sert son pays au sein du ministère des Finances jusqu'à une forme de retraite de ce régime.*



ISBN : 298-2-296-11839-3  
16,50 €

René TOKO NGALANI

Propos sur l'État-nation



Pensée Africaine

L'Harmattan

René TOKO NGALANI

## Propos sur l'État-nation